



ffgolf®

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES YVELINES DU 09 MARS 2024

Le samedi 09 mars 2024 à 08h30, les associations sportives présentes sur la feuille de présence annexée au présent procès-verbal, se sont réunies au Golf National, sur convocation régulière du Président, en Assemblée Générale Mixte de l'association dénommée « Comité Départemental de Golf des Yvelines ».

Monsieur Didier COCHETEAU, membre du bureau, es-qualité préside la séance.

Monsieur Nicolas BOISSONNAS est désigné comme secrétaire de séance par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des modifications des statuts du Comité
- Pouvoir pour les formalités

Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation des modifications du règlement intérieur du CDG78
- Présentation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2023
- Rapport sur la gestion morale et sportive 2023
- Rapport sur la situation financière 2023
- Présentation des comptes de l'exercice clos 2023 et affectation du résultat
- Présentation du budget de l'exercice 2024
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

Le bureau procède ensuite à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs annexés. Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, le Président déclare que 14 membres sont présents ou représentés sur les 61 répertoriés sur la feuille de présence réunissant 173 voix sur les 403 répertoriées sur la feuille de présence.

Le Président rappelle ensuite aux membres du Comité qu'ils ont tous reçu par mail les documents et renseignements nécessaires aux délibérations et que ces derniers sont consultables au bureau du Comité (situé au 2 Avenue du Golf, 78 280 Guyancourt) à savoir :

- Justificatifs de l'envoi des convocations
- Les comptes annuels de l'exercice 2023
- Le rapport moral 2023 et le rapport sportif 2023
- Le rapport financier 2023 et le projet de budget 2024
- Le texte des résolutions proposées



ffgolf®

Le Président ouvre ensuite la discussion au cours de laquelle il fournit tous renseignements et explications complémentaires à tout requérant. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Vote des résolutions :

1- Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve les modifications des statuts du Comité.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le pouvoir pour les formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2- Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution :

L'Assemblée Générale approuve les modifications du règlement intérieur du Comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 13 membres sur 14 (1 abstention).

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport sportif 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve le rapport sur la situation financière du Comité 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



ffgolf®

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier sur les comptes de l'exercice 2023 et l'affectation du résultat, approuve ce rapport et les dits comptes et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité Directeur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Après présentation du budget 2024 et des projets liés à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale approuve le dit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le pouvoir pour les formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à 9h07.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire, après lecture, pour valoir et faire valoir.

Le Président
D.COCHETEAU

Secrétaire
N.BOISSONNAS